


## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
Reçu en préfecture le 31/03/2021  
Affiché le 31/03/2021   
ID : 083-218300168-20210325-202103253-DE

### NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, le Compte Administratif 2020 et le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la commune.

#### Introduction :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée,) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Cadre général du budget primitif** : d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

#### Rappel des objectifs 2021 et pour la mandature :

Les grandes lignes du budget primitif 2021 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 25 février dernier.

Les objectifs poursuivis du budget et de la mandature présentés se traduisent par :

- l'investissement régulier pour rénover et entretenir le patrimoine communal,
- l'amélioration de l'accueil de l'écoute et des services rendus à la population,
- la rigueur de gestion permettant de contenir les dépenses de fonctionnement
- la recherche de la stabilisation des dépenses de personnel et rendre lisible la politique salariale pour la rendre transparente et équitable. Ainsi tous les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés et l'organigramme sera restructuré pour favoriser les montées en compétences et qualifications des agents de la collectivité- Le service de la police municipale sera quant à lui renforcé et doté d'équipements.
- la maîtrise du niveau d'endettement communal et de l'encours de la dette.
- la non augmentation des taux d'imposition.

Le budget primitif qui est aujourd’hui présenté respecte parfaitement ces objectifs. Il s’équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement en dépenses et recettes d’investissement à 3 623 210,27 €. Ce budget 2021 reprend les résultats de clôture de l’exercice 2020 qui se résumant comme suit :

SECTION	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement	résultats exercice 2020	Résultat de clôture hors RAR	Solde des RAR 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-715 645.66		1 020 517.50	<b>304 871.84</b>	<b>-688 593.27</b>	<b>-383 721.43</b>
Fonctionnement	2 747 471.24	-1 233 743.21	603 081.93	<b>2 116 809.96</b>		<b>2 116 809.96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 031 825.58</b>		<b>1 623 599.43</b>	<b>2 421 681.80</b>	<b>-688 593.27</b>	<b>1 733 088.53</b>

La présente note suit la présentation de la maquette budgétaire (M14).

Il est précisé que les propositions budgétaires 2021 seront commentées et comparées au budget 2019, 2020 étant une année impactée financièrement par la crise sanitaire avec fermeture des services de mars à juin 2020 (écoles, cantines, centre de loisirs sans hébergement, et services accueillant du public), et en raison du vote tardif du budget au 30 juillet 2020.

Le budget 2021 global de la commune du Beausset s’élève à 14 854 894 €. Il est constaté une diminution de 7.46 % comparé au budget 2019, et une baisse de 0.44 % par rapport au budget 2020.

Il se résume section par section de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 31/03/2021



ID : 083-218300168-20210325-202103253-DE

## BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BP 2021	ECART BP 2021/BP 2019 (en €)	ECART BP 2021/BP 2019 (en%)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BP 2021	ECART BP 2021/BP 2019 (en €)	BP 2021/BP 2019 (en%)
011 - Charges a caractère général	2 712 500.00	2 478 250.00	2 801 790.00	89 290.00	3.29	013 - Atténuation de charges	200 000.00	310 000.00	320 000.00	120 000.00	60.00
012 - Charges de personnel	5 400 000.00	5 400 000.00	5 527 000.00	127 000.00	2.35	70 - Produit des services	452 000.00	296 900.00	423 900.00	-28 100.00	-6.22
014 - Pénalité Logements sociaux/FPIC	420 000.00	597 549.00	568 800.00	148 800.00	35.43	73 - Impôts et taxes	7 185 023.00	7 170 199.00	7 253 299.04	68 276.04	0.95
022 - Dépenses imprévues	161 761.34	28 093.61	67 153.99	-94 607.35	-58.49	74 - Dotations et participations	1 322 126.00	1 379 598.00	1 399 410.00	77 284.00	5.85
65 - Subventions et participations et contingents	753 710.00	712 500.00	638 960.00	-114 750.00	-15.22	75 - Autres produits de gestion	90 000.00	96 000.00	80 000.00	-10 000.00	-11.11
66 - Charges financières	152 903.52	138 183.42	123 212.58	-29 690.94	-19.42	76 - Produits financiers	0	0	0	0	0.00
67 - Charges exceptionnelles	30 612.75	37 000.00	13 000.00	-17 612.75	-57.53	77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0	0.00
68 - Provisions pour litiges risqués contentieux	1 000.00	1 000.00	5 000.00	4 000.00	400.00	78 - Reprise sur prov.risques	15 000.00	0.00	0.00	-15 000.00	-100.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>9 632 487.61</b>	<b>9 392 576.03</b>	<b>9 744 916.57</b>	<b>112 428.96</b>	<b>1.17</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 264 149.00</b>	<b>9 252 697.00</b>	<b>9 476 609.04</b>	<b>212 460.04</b>	<b>2.29</b>
023 - Virement investissement	1 381 000.00	1 021 198.00	1 106 800.00	-274 200.00	-19.86	042 - Opérations d'ordre	2 700.00	2 650.00	2 198.00	19 286.00	714.30
042 - Opérations d'ordre entre section	315 800.00	355 301.00	379 967.00	64 167.00	20.32	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE (provient de la section d'investissement)</b>	<b>2 700.00</b>	<b>2 650.00</b>	<b>2 198.00</b>	<b>19 286.00</b>	<b>714.30</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE (prélèvements au profit de la section d'investissement)</b>	<b>1 696 800.00</b>	<b>1 376 499.00</b>	<b>1 486 767.00</b>	<b>-210 033.00</b>	<b>-12.38</b>	002 - Excédent reporté	2 062 438.61	1 513 728.03	1 733 088.53	-329 350.08	-15.97
						<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 329 287.61</b>	<b>10 769 075.03</b>	<b>11 231 683.57</b>	<b>-97 604.04</b>	<b>-0.86</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 329 287.61</b>	<b>10 769 075.03</b>	<b>11 231 683.57</b>	<b>-97 604.04</b>	<b>-0.86</b>						

## BUDGET PRIMITIF 2021 : SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BP 2021 (propositions nouvelles)	BP GLOBAL 2021 (prop.nouvelles et reports)	ECART BP 2021/BP 2019 (en%)	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BP 2021 (propositions nouvelles)	BP GLOBAL 2021 (prop.nouvelles et reports)	ECART BP 2021/BP 2019 (en%)
001 - Résultats reportés		715 645.66				001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	1 068 975.57	0.00	0.00	304 871.84	-71.48
020 - Dépenses imprévues Invest	1 144.00	0.00	4 323.00	4 323.00	277.88	10 - Dotations Fonds divers Réserves	767 149.74	1 768 636.21	336 000.00	719 721.43	-6.18
040 - Opérations d'ordre entre section	2 700.00	2 650.00	2 198.00	2 198.00	714.30	13 - Subventions d'investissement	1 088 902.50	763 569.00	345 550.00	513 850.00	-52.81
041 - Opérations patrimoniales	41 100.00	244 000.00	35 000.00	35 000.00	-14.84	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	563 000.00	563 000.00	
10 - Dotations Fonds divers Réserves	111 200.25	0.00	0.00	0	-100.00	041 - Opérations patrimoniales	41 100.00	244 000.00	35 000.00	35 000.00	-14.84
16 - Remboursement d'emprunts	497 000.00	445 359.26	432 542.00	432 542.00	-12.97	45 - Travaux exécutés d'office	51 096.00				
204 - Attribution compensation CASSB	0.00	0.00	58 466.00	58 466.00		021 - Virement de la section de fonct.	1 381 000.00	1 021 315.26	1 106 800.00	1 106 800.00	-19.86
Dépenses d'équipement brut	4 024 699.56	2 745 166.55	2 214 000.00	3 070 893.27	-23.70	040 - Opérations d'ordre entre section	315 800.00	355 301.00	379 967.00	379 967.00	20.32
45 - Travaux exécutés d'office	45 180.00	0.00				024 - Produits des cessions	9 000.00				-100.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 723 023.81</b>	<b>4 152 821.47</b>	<b>2 766 317.00</b>	<b>3 623 210.27</b>	<b>-23.29</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 723 023.81</b>	<b>4 152 821.47</b>	<b>2 766 317.00</b>	<b>3 623 210.27</b>	<b>-23.29</b>
<b>CUMUL DEPENSES TOTALES</b>	<b>16 052 311</b>	<b>14 921 897</b>	<b>13 998 001</b>	<b>14 854 894</b>	<b>-7.46</b>	<b>CUMUL RECETTES TOTALES</b>	<b>16 052 311</b>	<b>14 921 897</b>	<b>13 998 001</b>	<b>14 854 894</b>	<b>-7.46</b>

Conformément aux principes budgétaires, le budget 2021 est équilibré et tel qu'annoncé dans le débat d'orientation prévisionnel pour financer les dépenses d'investissement est conséquent car atteignant 1 106 800 €.

**I –Section de fonctionnement** : 11 231 683,57 € (soit -0.86 %) par rapport à 2019.

**1 - Les dépenses réelles de fonctionnement** :

Elles évoluent de 1.17 %, soit + 112 428 €. Elles sont réparties entre les différents chapitres et intègrent :

**A – Charges à caractère général** : 2 801 790 € représentant 28.75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste comprend toutes les dépenses de fonctionnement des services et mesure les services rendus à la population. Cette année est intégré le coût de fonctionnement de la Maison des Arts et de la Culture en année pleine. L'estimation est d'environ 80 000 €. Les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel, produits de désinfections...) représentent un coût de 70 000 €. Le crédit prévisionnel d'achat de livres, documentation pour la médiathèque est porté à 30 000 € cette année (+ 13 200 € par rapport à 2019). Le poste des espaces verts, des terrains de sport et des jardins intègre l'externalisation de leur entretien, et les achats de végétaux, pour un montant de 90 000 € (soit + 20 % que 2019). Sont également prévues les charges de fonctionnement des services créés tels que la Maison France Service, la Direction de l'Aménagement du Territoire et du contentieux, la régie d'occupation du domaine public. Nous constatons cette année une forte évolution de l'assurance prévoyance du personnel, dont le taux est passé de 9.68 % à 12.36 % représentant + 111 000 €. Les frais de formation des agents représentent cette année un coût estimé à près de 71 000 € (soit + 30 000 € que 2019) notamment pour couvrir les formations obligatoires de la police municipale, et formation sécurités de tous les agents. S'agissant des autres frais divers (article 6188) dont le crédit est porté à 113 700 € (soit + 43 700 €), permettra de confier une prestation d'adressage pour réaliser un état des lieux de la qualité d'adresse de notre commune en matière de dénomination et numérotation des voies, habitations sur tout le territoire de la commune et de mettre à jour sa cartographie. La prestation est estimée à 26 000 €. La réglementation nous impose de prévoir la mise à jour du R.G.P.D. (environ 6 000 €), et de confier une mission avec le Centre Départemental de Gestion du Var, pour établir le document des risques psychosociaux du personnel conformément à l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques dans la fonction publique et la circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 fixant les conditions de mise en œuvre du plan national d'action dans les 3 versants de la fonction publique. Ce document n'étant pas réalisé, notre volonté porte sur l'établissement en partenariat avec les Syndicats et CHST de ce document (Prestation de 19 800 € sur 2 ans). Le poste des festivités, animations, spectacles est prévu à hauteur de 188 000 €. La baisse de cette prévision provient du transfert des actions pour Noël en faveur de nos aînés au CCAS.

**B – Charges de personnel** : 5 527 000 € représentant 56.72 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Premier poste de dépenses notamment en raison du fonctionnement des services de la collectivité en régie directe. L'évolution de ce chapitre est de 2.35 %. Elle comprend les rémunérations des agents. Pour Sont, outre les revalorisations indiciaires (PPCR) et les avancements de carrière, intégrés les postes de la Directrice de l'Aménagement du Territoire et Contentieux, de la Directrice de la communication, du Garde Champêtre et Gardien de Police Municipale pour poursuivre la mise à niveau des services de la Police Municipale, et d'un agent du CCAS muté sur le budget communal au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Sont prévus la stagiatisation de quatre agents, le recrutement d'un Chef de Projet « Petites Villes de Demain », poste financé par l'Etat à hauteur de 25 % à 75 % si la collectivité engage une opération programmée de l'habitat, et d'un manager commerce, d'agents saisonniers en juillet et août, et de deux agents en service civique. Avant l'ouverture de ces nouveaux postes, des économies substantielles ont été réalisées notamment sur le poste du Directeur de Cabinet dont le coût annuel était de 91 000 €. Les départs en retraite ne sont pas tous remplacés. Pour stabiliser ces dépenses, une démarche globale de rationalisation et d'optimisation des services municipaux est d'ores et déjà engagée tout en valorisant le travail accompli. Pour plus de lisibilité, cela passera par une gestion transparente et équitable des carrières et traitements des agents.

Il est précisé que le ratio « personnel/dépenses réelles de fonctionnement » figurant sur la maquette budgétaire à hauteur de l'atténuation des charges. Ainsi le ratio « personnel/dépenses réelles de fonctionnement » est de **53.43 %**.

CHAP.	LIBELLE	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ECART EN € (2021/2020)	ECART EN € (2021/2019)
O12	MASSE BRUTE PERSONNEL	5 400 000	5 400 000	5 527 000	127 000	127 000
O13	REVERSEMENT TRAITEMENTS (RECETTES)	200 000	310 000	320 000	10 000	120 000
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>MASSE NETTE CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>5 200 000</b>	<b>5 090 000</b>	<b>5 207 000</b>	<b>117 000</b>	<b>7 000</b>

**C – Atténuations de produit** : 568 800 € soit 5.83 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste regroupe principalement la pénalité pour la non réalisation de logements sociaux d'un montant de 343 300 €, le fonds de péréquation communal et intercommunal estimé à 218 000 € et le reversement de la taxe de séjour à hauteur de 10 % au Département pour 4 000 €.

Le nombre de résidences principales étant de 4 255, le nombre de logements sociaux à réaliser est de 1 064. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune dispose de 234 logements sociaux. La pénalité porte donc sur 830 logements soit une pénalité par logement de 413,61 €.

**D – Autres charges de gestion courante** : 638 960 € soit 6.55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe principalement les contingents aux syndicats intercommunaux (SYMIELEC, PNR STE BAUME, SIVAAD) pour 122 400 € (soit une baisse de 28 %), les subventions à la Caisse des Ecoles pour 103 000 € et au CCAS pour 109 000 €. Il est précisé que la diminution de la participation au CCAS est due à la mutation d'un agent à la Commune. Les subventions aux associations sont prévues à hauteur de 117 400 €. Figurent également les indemnités des élus et les frais de formation.

**E – Charges financières** : 123 212,58 € représentant 1.26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le remboursement des intérêts de la dette en 2021 sera de 121 802 € soit -10.94 % (par rapport à 2020).

**F – Les autres charges réelles de fonctionnement** : **85 153 €** sont constituées des dotations aux provisions semi-budgétaires pour le non recouvrement de recettes ou contentieux, aux dépenses imprévues et aux charges exceptionnelles.

## 2 – Les dépenses d’ordre de fonctionnement :

Les dépenses dites d’ordre (car elles ne génèrent aucun mouvement en trésorerie), sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 379 967 €, et le virement à la section d’investissement (autofinancement) de 1 106 800 €. Au total, la prévision des prélèvements au profit de la section d’investissement s’élève à 1 486 787 € (soit +8.01 % qu’en 2020 et moins 12.36 % par rapport à 2019).

Ces dépenses constituent un prélèvement (financé par les recettes de fonctionnement) destiné à couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette, et le besoin de financement des programmes d’investissement.

## 3 – Les recettes réelles de fonctionnement :

Ces recettes évoluent de 2.29 % et atteignent 9 476 609 € (+2.41 % par rapport à 2020). Elles sont réparties dans les différents chapitres détaillés ci-dessous. La principale ressource provient des impôts et taxes.

### **A : les impôts et taxes : 7 253 299 €. Représentant 76.53 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Il s’agit de la principale ressource d’une commune.

- ✓ La fiscalité directe (taxes foncières) : 5 420 095 € constitue 57.19 % des recettes réelles totales de fonctionnement et près de 75 % des impôts et taxes.

En raison de la réforme portant suppression de la taxe d’habitation, et pour compenser cette recette, sera opéré le transfert de la taxe foncière sur la propriété bâtie perçue jusqu’en 2020 par le Département à la Commune.

Le taux voté par le Département en 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 15.49 %

Le taux voté par la Commune en 2020 pour la même taxe était de 24.80 % soit un taux total cumulé de **40.29 %**.

Les bases fiscales ne seront communiquées qu’au 31 mars prochain. En conséquence, l’annexe budgétaire portant sur les contributions 2021 sera sans objet.

S’agissant de l’inscription prévue au budget proposé, elle est basée sur les bases connues de décembre 2020 auxquelles est appliqué le coefficient de revalorisation fixé en 2021 à 0.20 %, sans intégrer de variation physique.

Considérant que le produit perçu par le Département ne compense pas le montant de la taxe d’habitation perçue par la Commune, une compensation sera versée par l’Etat pour atteindre le même niveau de recettes. Il est précisé que les allocations compensatrices versées par l’Etat pour les taxes foncières seront notifiées avec les bases fiscales 2021 qu’au 31 mars. Elles sont inscrites au chapitre 74 « dotations ». Le montant total estimé est de l’ordre de 176 000 €.

ESTIMATION DES IMPOTS 2021 LOI DE FINANCES 2021					
TAXES	BASES REELLES NOTIFIEES 2020(DECEMBRE 2020 - ETAT 1288 M)	TAUX 2021	COEFFICIENT REVALORISATION (LOI DE FINANCES 2021)	BASES 2021 ESTIMEES (avec revalorisation) - sans variation physique	PRODUIT 2021 ESTIME
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ( TAUX COMMUNAL)	12 607 309	24.80	0.20	12 632 524	3 132 866
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TAUX DEPARTEMENTAL)	12 446 743	15.49	0.20	12 471 636	1 931 856
BASE DE REFERENCE TAXE FONCIERE (DEPARTEMENT+COMMUNE)	12 545 577	40.29	0.20	12 570 669	5 064 722
PRODUIT AVANT REFORME (TH + TFPB) PERCUE PAR LA COMMUNE EN 2020					5 242 428
COMPENSATION DE L'ETAT					177 706
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	107 817	108.11	0.20	108 033	116 794
<b>TOTAL TAXES FONCIERES</b>	<b>37 707 446</b>			<b>12 678 701</b>	<b>5 359 222</b>
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	2 729 155	11.13	0.20	2 734 613	60 872
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>40 436 601</b>			<b>15 413 314</b>	<b>5 420 094</b>

✓ **L'attribution de compensation** : 674 194 €.

En 2021, notre attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume sera réellement de 615 728,04 €.

1 – Versement par la Communauté de 674 194 € (par acompte trimestriel), et la Commune devra reverser à la communauté 58 466 € (inscription nouvelle en section d'investissement). Ce dispositif institué par l'article 81 de la loi 2016-1918 de la loi de finances rectificative pour 2016 a rendu possible sous certaines conditions, d'inscrire en section d'investissement une partie des attributions de compensation permettant de constater le coût des dépenses liées à des équipements ou renouvellement des installations transférées à l'EPCI.

- ✓ **Les autres taxes** : 1 159 010 € (1 044 930 € en 2020) sont constituées des droits de place (recettes des marchés du vendredi, dimanche et mercredi, des recettes de la fourrière, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, des droits de mutation et de la taxe de séjour. Ces taxes sont difficiles à estimer puisque basées sur la consommation d'électricité des administrés, sur les actes notariés passés sur une année dans le cadre d'acquisition de biens immobiliers sur notre territoire. De même la taxe de séjour instituée en 2017 est basée sur les déclarations des loueurs.

**B : Les dotations et participations** : 1 399 410 € (+5.85 % par rapport à 2019 et +1.44 % par rapport à 2020) réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 780 330 € intégrant l'évolution de la population prise en compte dans le calcul de 10 514 habitants. (10 457 en 2020 soit + 57 hab). La simulation de la dotation nationale de péréquation fixerait son montant à 262 680 €. Ces inscriptions budgétaires sont basées sur des simulations, les dotations 2021 à percevoir n'étant toujours pas notifiés.

Les autres participations proviennent de la CAF pour nos activités loisirs, jeunesse et petite enfance pour 120 000 €, de subventions de fonctionnement estimées à 44 400 € (recrutement de personnel, acquisition de livres).

**C : Autres ressources** : les atténuations de charges pour 320 000 € (versement de la participation aux rémunérations des contrats aidés, remboursement des indemnités journalières des agents en maladie, accident de travail..), et les produits des revenus des immeubles pour 80 000 € (baisse de cette recette suite à la résiliation du bail de la perception du Beausset au 31.03.2021) et les produits des services pour 423 900 € (concessions cimetièrre, vente notamment des repas de cantine, des activités (natation, clubs ado et découverte, mercredi animé, des abonnements bibliothèques, café des arts...).

**4 – Les recettes d'ordre** : sont constituées à hauteur de 21 986 € la quote-part des subventions d'investissement amortissables.

Enfin, est repris par anticipation l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 733 088,53 €, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement.

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

**A – Les dépenses d'investissement** : 3 623 210 €.

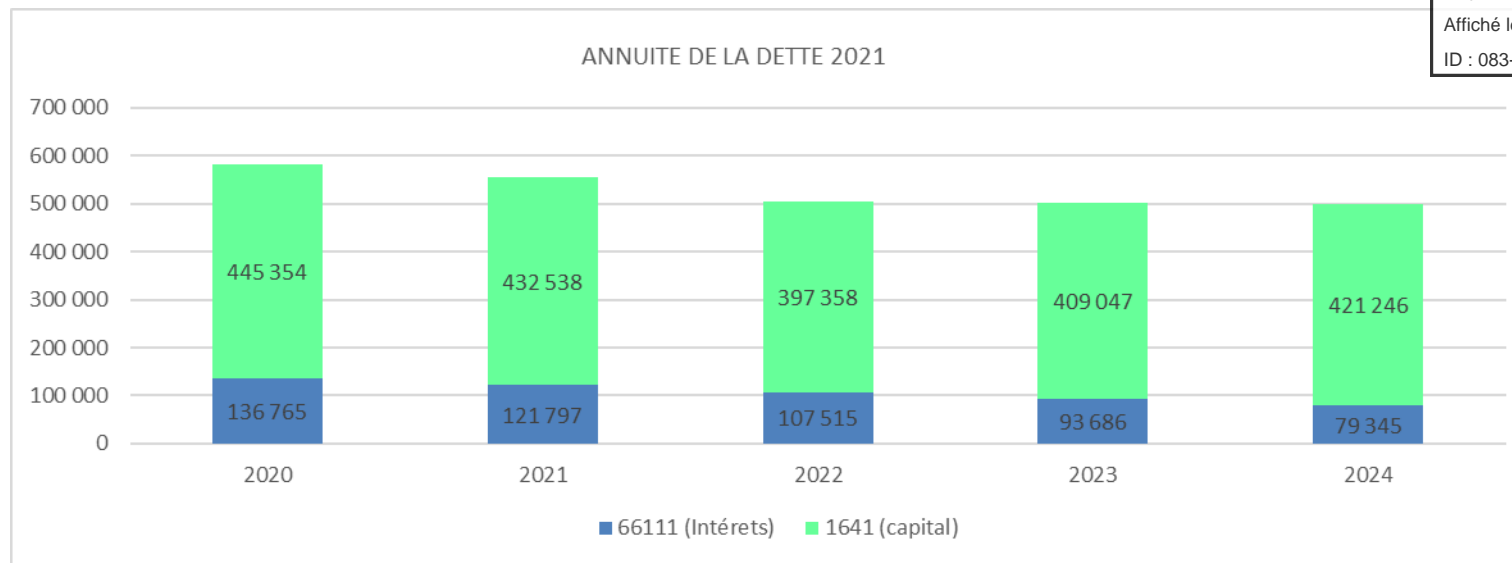
**1 – Les dépenses financières** : 436 865 €, représentant 12.05 % des dépenses totales d'investissement.

Sont inscrits les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette qui s'élève en 2021 à 432 542 € (soit en diminution de 2.85 %). L'encours total de la dette restant due au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 4 078 490 € soit 409.32 € par habitant. Le ratio des communes de notre strate (DGCL 2019) est de 828 €.

Selon la charte de GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque 100 % de la dette sont classés niveau 1 et classe A. (aucun emprunt toxique). Notre capacité de désendettement au 31 décembre 2020 est de 4.27 ans.

Si l'on prend l'annuité (intérêts + capital), il est constaté une diminution de 4.77 %.





Considérées comme une dépense financière selon la maquette budgétaire les dépenses imprévues d'investissement à hauteur de 4 323 €.

**2 - Les dépenses d'équipement brut : 3 129 359 €** soit 86.36 % des dépenses totales d'investissement.

Considérant la reprise anticipée des résultats, les restes à réaliser au 31 décembre 2020 correspondant aux engagements 2020, sont repris également en section d'investissement. Le montant des restes à réaliser est de 856 893,27 €.

Les nouvelles inscriptions s'élèvent à 2 709 331 € dont 2 214 000 € d'opérations d'équipement, et de 58 466 € d'attribution de compensation d'investissement (à reverser à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume).

N° Opérations (chapitres)	Désignation	Montant des RAR au 31 12 2020	Nouvelles Propositions	TOTAL 2021	Objet
201402	PLU REVISION	40 797.00	36 000	76 797	Documents d'urbanisme établissement PLU
201702	CREA TION ESPA CE CULTUTREL	76 800.72	0	76 801	Solde des travaux de l'espace culturel
201903	LOGEMENTS SOCIAUX	0.00	145 000	145 000	Subvention CDC Habitat Logements sociaux programme "les mésanges et hirondelles"
201904	REHA BILITA TION BA TIMENTS	1 440.00	0	1 440	Solde mission ADAP (1 <sup>er</sup> période triennale)
201905	PREVENTION SECURITE	9 582.00	0	9 582	Solde programme de vidéo protection
201907	VOIRIE 2019	164 745.00	0	164 745	Travaux trottoirs RDN8 (Casino au CTM)
202001	REAMENAGEMENT CANTINES ET REFECTOIRE	17 448.43	90 000	107 448	2ème phase plonge Cantine Malraux
202002	EQUIPEMENTS SPORTIFS	41 513.28	950 000	991 513	Stade de Foot
202003	VOIRIE RESEAUX MOBILIER URBAIN	260 916.11	266 800	527 716	RAR 2020 : carrefour des Lèques - Eclairage abri bus Ste Brigitte - Extension réseau EDF gendarmerie et résidence les Coquelicots - Inscriptions nouvelles : mobilier urbain (panneaux lumineux barrières de voirie, bornes escamotables..) Voirie : aménagement parking des Spahis et avenue Souvenir Français - réseau éclairage public mise aux normes)
202004	JARDIN DES GOUBELETS	9 846.48	0	9 846	Solde modification armoire électrique
202005	REHA BILITA TION BA TIMENTS	104 401.72	435 000	539 402	RAR 2020 : toiture immeuble MARI et lignes de vie Mari et Eglise - Audit énergétique - Inscriptions nouvelles : Etude accessibilité bâtiments - Réfection sols CLSH et Gavot-Travaux sécurisation et mise aux normes des écoles - aménagement ex perception - Rénovation et équipement église - Réalisation d'un pigeonnier.
202006	EQUIPEMENTS DES SERVICES	82 975.45	85 000	167 975	RAR 2020 : Véhicules et logiciels services techniques - Nouvelles propositions : logiciels marché public-gestion de salles, matériel informatique, équipement de cuisine, matériel pour tous les services.
202007	PREVENTION - SECURITE	0.00	32 200	32 200	Défibrillateurs - travaux lutte contre l'incendie
202008	ACQUISITIONS FONCIERES	34 869.00	39 000	73 869	RAR : parcelle terrain agricole - acquisition parcelle A2535 - Bornage chemins - Nouvelles propositions : acquisition de terrains de voirie et terrains nus - géomètre - frais d'actes -
202010	AMELIORATIONS CADRE DE VIE	11 558.08	40 000	51 558	RAR : panneaux d'affichage Nouvelles propositions : acquisitions ou aménagements divers par secteur.
202101	ARBRES EN VILLE	0.00	70 000	70 000	Programme sur 2 ans - plantations
202102	OPAH	0.00	25 000	25 000	Dans le cadre des Petites Villes de Demain : lancement études préopérationnelles.
<b>Total</b>		<b>856 893.27</b>	<b>2 214 000</b>	<b>3 070 893</b>	

**3 – Les opérations d'ordre : 56 986 €** soit 1.59 % des dépenses totales d'investissement.

Est inscrit au chapitre 040 (opération d'ordre transfert entre sections) l'amortissement des subventions d'équipement perçues sur des biens amortissables d'un montant de 21 986 €. Dans le cadre des opérations patrimoniales (opération d'ordre à l'intérieur de la même section) un crédit de 35 000 € est prévu pour permettre le versement d'avances susceptibles d'être versées. Le code de la commande publique et notamment les articles R2191-3 et R2191-4, stipule que l'acheteur accorde une avance obligatoire au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 hors taxes. Cette mesure permet au titulaire d'un marché de lui fournir une trésorerie suffisante destinée à assurer le préfinancement de l'exécution des prestations qui lui sont confiées. Cette inscription est également opérée en recettes d'ordre d'investissement.

**B – Les recettes d'investissement : 3 623 210 €**

**1 – Les recettes financières : 719 721 €**

Elles comprennent le fonds de compensation de TVA pour 186 000 €, les taxes d'aménagement estimées à 150 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement des investissements au 31 12 2020 à hauteur de 383 721 €.

**2 – Les recettes d'équipement : 1 076 850 €** dont 908 550 € de propositions nouvelles soit **41.03 %** de financement des dépenses d'équipement.

Constituées des subventions d'investissement y compris les restes à réaliser au 31 décembre 2020 résumées ci-dessous par opération :

N° Opérations (chapitres)	Désignation	Montant des RAR au 31 12 2020	Nouvelles Propositions	TOTAL 2021	Objet
201702	CREATION ESPACE CULTUTREL	168 300.00	0	168 300	Subvention de la Région
202001	REAMENAGEMENT CANTINES ET REFECTOIRE	0.00	26 150	26 150	Subvention ETAT DETR
202002	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0.00	180 000	180 000	Subvention ETAT DETR
202005	REHABILITATION BATIMENTS	0.00	89 400	89 400	Subvention ETAT DETR 2021 pour les bâtiments scolaires : 70 000 € Subvention FIPD : sécurisation des écoles : 19 400 €
202101	ARBRES EN VILLE	0.00	50 000	50 000	Subvention Région
	<b>TOTAL</b>	<b>168 300.00</b>	<b>345 550</b>	<b>513 850</b>	

Et d'un emprunt prévisionnel de 563 000 €, représentant **25.42 %** du financement des dépenses d'équipement brut 2

L'équilibre de cette section est réalisé par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement à hauteur de 1 106 800 € et des dotations aux amortissements pour 379 967 €. Le total cumulé des prélèvements provenant de la section de fonctionnement est donc de **1 486 767 €** soit une évolution de **8.01 %**.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 31/03/2021
ID : 083-218300168-20210325-202103253-DE

